



Annexe 2

INFORMATIONS NECESSAIRES A LA REALISATION ETA L'INSTALLATION DES PANNEAUX D'INFORMATION DU CONSEIL GENERAL

INTITULÉ EXACT DU CHANTIER :

LOCALISATION (rue, quartier, commune) :

PARTENAIRES FINANCIERS :

-
-
-
-
-

PRESTATIONS EN NATURE (ex : don de terrain) :

ORGANISME BAILLEUR PORTEUR DU PROJET :

PERSONNE A CONTACTER :

VISUEL FAIT PAR L'ARCHITECTE (simulation du chantier terminé)

Ou, à défaut :

- PHOTOGRAPHIE HAUTE DEFINITION DU CHANTIER EN COURS (si dérogation)
- POUR LES TRAVAUX INTERIEURS, PHOTOGRAPHIE DU BATIMENT

CONCERNE

Le fichier est à fournir en haute définition (format EPS – TIFF – JPG)

■ -Les éléments sont à fournir au plus tard **3 semaines avant le début des travaux.**

■ DIMENSIONS

Les dimensions doivent être comprises entre 2 m x 1,50 m et 4 m x 3 m en fonction du lieu d'implantation et des règles d'urbanisme inhérentes (cf. spécificités ci-dessous).

■ EMBLACEMENT DU PANNEAU

Le panneau doit être visible de l'extérieur du chantier sur un axe de passage.

NB : Selon la clause jointe à la notification de subvention, la réalisation matérielle complète du panneau est à la charge du maître d'œuvre. Pour ce faire, le Conseil général fournit uniquement les fichiers informatiques.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

Taille : 2 m x 1,50 m et 4 m x 3 m en fonction du lieu d'implantation et des règles d'urbanisme inhérentes.

- 4 m x 3 m partout où cela est possible, particulièrement en bord de route.
- 2 m x 1,50 m minimum, particulièrement pour l'installation d'un panneau dans une zone urbaine à forte densité d'habitations (centre-ville...).

Toutes les déclinaisons comprises entre ces deux formats sont possibles, sous réserve de l'autorisation de la direction de la communication.

Les panneaux installés en bord de routes doivent être installés à 2,30 m du sol.

Les panneaux installés sur un axe de passage piétonnier doivent être installés à 1,80 m du sol.

Format : horizontal ou vertical. Dans le cas d'un panneau vertical, les dimensions indiquées sur la base des panneaux horizontaux devront être transposées dans les mêmes proportions.

Matériau : acier ou aluminium.

Implantation : massif de fondation pouvant résister aux diverses conditions climatiques.

TAILLE PROPOSEE :

FORMAT PROPOSE :

MATERIAU PROPOSE :

LIEU D'IMPLANTATION : Une photo du lieu pressenti sera à fournir à la Direction de la Communication préalablement à toute installation définitive.